A.2.B.J.
Société à Responsabilité Limitée (à associé unique) au capital de 7.920,00 €
Siège social : ZAC DES PLAYES – 40, avenue de Bruxelles
83500 LA SEYNE SUR MER
RCS DE TOULON 443 226 444

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU LUNDI 30 JUIN 2026

L'an 2026,

Le 30 juin,

A 14 heures

L'associé de A.2.B.J., Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.920 €, divisée en 99 parts de 80 € chacune, s'est rendu à l'assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du gérant.

Il est représenté par John THIBAULT.

L'assemblée est présidée par le gérant, Monsieur John THIBAULT.

Le Président constate la présence du représentant de l'associé et déclare, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-10 du Code de commerce, et décision à cet égard.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;
- le rapport de gestion établi par la gérance ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui s'est élevé à 27.125 € en report à nouveau, lequel ressort, tenant compte du capital, à la somme de (222.992 €).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée.

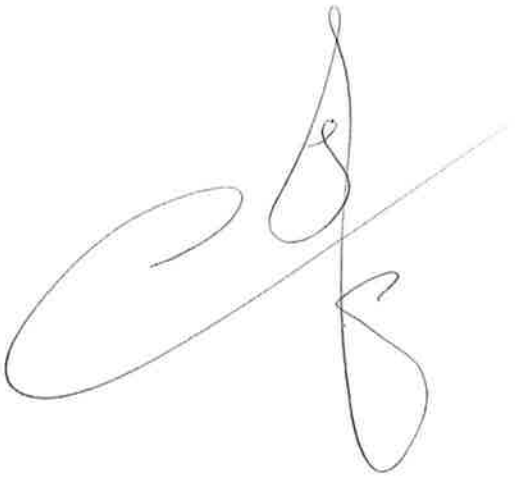
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve la convention qui y est mentionnée.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le Président de séance et l'associé unique.



COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

SARL A.2.B.J.

40 avenue de Bruxelles

83500 LA SEYNE SUR MER

JEAN-JACQUES HAIM & ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de PARIS

36 rue de Picpus

75012 PARIS

Tél. 01 43 44 54 22 Fax. 01 43 47 01 65

www.cabinethaim.fr

Sommaire

1. Comptes annuels **1**
ATTESTATION 3
BILAN ACTIF 4
BILAN PASSIF 5
COMPTE DE RESULTAT 6
COMPTE DE RESULTAT 7
ANNEXE 9
Règles et méthodes comptables *10*
Notes sur le bilan *12*
Tableau des cinq derniers exercices *16*
2. Détail des comptes **17**
DETAIL DU BILAN 18
DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT 20
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 22
3. Dossier de gestion **25**
Dossier de gestion 27
4. Liasse fiscale **29**
Modèle 01 **56**

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Comptes annuels

ATTESTATION

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/01/2025, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL A.2.B.J. relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 7 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	105 179
Chiffre d'affaires	41 406
Résultat net comptable (Bénéfice)	**27 125**

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 17/04/2026

HAIM JEAN-JACQUES
Expert-comptable

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	301 850,00	301 850,00		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 581,00	20 581,00		
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**322 431,00**	**322 431,00**		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	10 923,01		10 923,01	10 512,55
Autres créances	1 270,15		1 270,15	1 289,68
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	92 985,58		92 985,58	71 128,97
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**105 178,74**		**105 178,74**	**82 931,20**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**427 609,74**	**322 431,00**	**105 178,74**	**82 931,20**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			*12 193,16*	

BILAN PASSIF

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé…)	7 920	7 920
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-258 037	-284 023
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**27 125**	**25 986**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**-222 992**	**-250 117**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		332 500
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	1 160	548
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	327 010	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**328 170**	**333 048**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**105 179**	**82 931**
(1) Dont à moins d'un an (a)	328 170	333 048
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	41 406		41 406	39 866
Chiffre d'affaires net	**41 406**		**41 406**	**39 866**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			**41 406**	**39 866**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (1)			6 088	5 945
Impôts, taxes et versements assimilés			3 406	3 349
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			**9 494**	**9 294**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**31 912**	**30 572**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**31 912**	**30 572**

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	4 787,00	4 586,00
Total des produits (I+III+V+VII)	**41 405,88**	**39 866,05**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**14 280,75**	**13 879,86**
BENEFICE OU PERTE	**27 125,13**	**25 986,19**

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(2) Dont produits concernant les entités liées
(3) Dont intérêts concernant les entités liées

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.2.B.J.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 105 179 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 27 125 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

Règles et méthodes comptables

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	301 850			301 850
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 581			20 581
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**322 431**			**322 431**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
TOTAL	**322 431**			**322 431**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles						
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans		301 850			301 850
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		20 581			20 581
- Installations générales, agencement et aménagements divers						
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier						
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**322 431**			**322 431**
TOTAL			**322 431**			**322 431**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 193 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	10 923	10 923	
Autres	1 270	1 270	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	**12 193**	**12 193**	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 920,00 euros décomposé en 99 titres d'une valeur nominale de 80,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 328 170 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	1 160	1 160		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	327 010	327 010		
Produits constatés d'avance				
Total	**328 170**	**328 170**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	322 223			

Charges à payer

	Montant
Total	

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 920,00	7 920,00	7 920,00	7 920,00	7 920,00
Nombre d'actions ordinaires	99,00	99,00	99,00	99,00	99,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	32 911,48	34 195,52	36 910,44	39 866,01	41 405,88
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	22 939,88	25 701,11	27 314,95	30 572,19	31 912,13
Impôts sur les bénéfices	2 079,00	1 594,00	4 097,00	4 586,00	4 787,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	5 768,38	9 033,04	23 217,95	25 986,19	27 125,13
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	210,72	243,51	234,52	262,49	273,99
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	58,27	91,24	234,52	262,49	273,99
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés					
Montant des sommes versées					

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des comptes

DETAIL DU BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions				
21310000 - BATIMENTS	301 850,00		301 850,00	301 850,00
28131000 - AMORTIS. CONSTRUCTION		301 850,00	-301 850,00	-301 850,00
	301 850,00	301 850,00		
Install. techniques, matériel et outillage				
21540000 - MATERIEL INDUSTRIEL	20 581,00		20 581,00	20 581,00
28150000 - INSTALL TECH. MAT. OUTIL		20 581,00	-20 581,00	-20 581,00
	20 581,00	20 581,00		
Immobilisations financières				
Total actif immobilisé (III)	**322 431,00**	**322 431,00**		
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - CLIENT PANTIN SAS	10 923,01		10 923,01	10 512,55
	10 923,01		10 923,01	10 512,55
Autres créances				
44567000 - CRÉDIT DE TVA À REPORT	491,00		491,00	
44580000 - REGULARISATION DE TVA				534,93
44580100 - REGULARISATION DE TVA	779,15		779,15	754,75
	1 270,15		1 270,15	1 289,68
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
51200000 - BANQUE	92 985,58		92 985,58	71 128,97
	92 985,58		92 985,58	71 128,97
Total actif circulant (IV)	**105 178,74**		**105 178,74**	**82 931,20**
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**427 609,74**	**322 431,00**	**105 178,74**	**82 931,20**

DETAIL DU BILAN

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)		
10130000 - CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	7 920,00	7 920,00
	7 920,00	7 920,00
Réserves		
Report à nouveau		
11900000 - REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITE	-258 036,85	-284 023,04
	-258 036,85	-284 023,04
Résultat de l'exercice	**27 125,13**	**25 986,19**
Total capitaux propres (I)	**-222 991,72**	**-250 116,85**
Total autres fonds propres (I bis)		
Total des provisions (II)		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
44571200 - TVA COLLECTÉE 5,5 %	569,22	548,05
44580000 - REGULARISATION DE TVA COLLECTEE	591,24	
	1 160,46	*548,05*
Dettes fiscales et sociales	1 160,46	548,05
Autres dettes		
45100000 - GROUPE integration fiscale	4 787,00	
45502000 - CPTE COURANT CC	322 223,00	332 500,00
	327 010,00	332 500,00
Total des dettes (III)	**328 170,46**	**333 048,05**
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	**105 178,74**	**82 931,20**

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
70830000 - LOCATIONS DIVERSES	41 405,88	100,00	39 866,01	100,00	1 539,87	3,86
	41 405,88	100,00	39 866,01	100,00	1 539,87	3,86
Montant net du chiffre d'affaires	**41 405,88**	**100,00**	**39 866,01**	**100,00**	**1 539,87**	**3,86**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amort., dép. et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations						
Autres produits						
75800000 - PRODUITS DIVERS DE GES			0,04		-0,04	-100,00
			0,04		-0,04	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)	**41 405,88**	**100,00**	**39 866,05**	**100,00**	**1 539,83**	**3,86**
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes						
61500000 - ENTRETIEN ET REPARATIO			88,20	0,22	-88,20	-100,00
61600000 - PRIMES D'ASSURANCE	309,74	0,75	285,59	0,72	24,15	8,46
62260000 - HONORAIRES	5 532,13	13,36	5 336,17	13,39	195,96	3,67
62780000 - AUTRES FRAIS & COMM. P	245,88	0,59	234,90	0,59	10,98	4,67
	6 087,75	14,70	5 944,86	14,91	142,89	2,40
Impôts, taxes et vers. assim.						
63512000 - TAXES FONCIERES	2 549,00	6,16	2 505,00	6,28	44,00	1,76
63513000 - CFE	857,00	2,07	844,00	2,12	13,00	1,54
	3 406,00	8,23	3 349,00	8,40	57,00	1,70
Salaires						
Cotisations sociales						
Dotations aux amort. et aux dépréciations						
Sur immob. : dotations aux amort.						
Sur immob. : dotations aux dép.						
Sur actif circulant : dotations aux dép.						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immob. cédées						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)	**9 493,75**	**22,93**	**9 293,86**	**23,31**	**199,89**	**2,15**
Résultat d'exploitation (I - II)	**31 912,13**	**77,07**	**30 572,19**	**76,69**	**1 339,94**	**4,38**
Quote-part sur op. faites en commun						
Bénéfice attribué / perte transférée (III)						
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers						
De participations						

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immob. financières						
Produits nets sur cessions de VMP						
Total des produits financiers (V)						
Charges financières						
Dotations aux amort. dépréciations et provision						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immob. financières céd						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Total des charges financières (VI)						
Résultat financier (V - VI)						
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	**31 912,13**	**77,07**	**30 572,19**	**76,69**	**1 339,94**	**4,38**
Produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)						
Résultat exceptionnel (VII - VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
69500000 - IMPOTS SUR LES BENEFIC	4 787,00	11,56	4 586,00	11,50	201,00	4,38
	4 787,00	11,56	4 586,00	11,50	201,00	4,38
Total des produits (I + III + V + VII)	41 405,88	100,00	39 866,05	100,00	1 539,83	3,86
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	14 280,75	34,49	13 879,86	34,82	400,89	2,89
RESULTAT DE L'EXERCICE	**27 125,13**	**65,51**	**25 986,19**	**65,18**	**1 138,94**	**4,38**

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue						
70830000 - LOCATIONS DIVERSES	41 405,88	100,00	39 866,01	100,00	1 539,87	3,86
	41 405,88	100,00	39 866,01	100,00	1 539,87	3,86
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance						
MARGE DE PRODUCTION	**41 405,88**	**100,00**	**39 866,01**	**100,00**	**1 539,87**	**3,86**
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	**41 405,88**	**100,00**	**39 866,01**	**100,00**	**1 539,87**	**3,86**
MARGE BRUTE GLOBALE	**41 405,88**	**100,00**	**39 866,01**	**100,00**	**1 539,87**	**3,86**
Autres achats et charges externes						
61500000 - ENTRETIEN ET REPARATIO			88,20	0,22	-88,20	-100,00
61600000 - PRIMES D'ASSURANCE	309,74	0,75	285,59	0,72	24,15	8,46
62260000 - HONORAIRES	5 532,13	13,36	5 336,17	13,39	195,96	3,67
62780000 - AUTRES FRAIS & COMM. P	245,88	0,59	234,90	0,59	10,98	4,67
	6 087,75	14,70	5 944,86	14,91	142,89	2,40
VALEUR AJOUTEE	**35 318,13**	**85,30**	**33 921,15**	**85,09**	**1 396,98**	**4,12**
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés						
63512000 - TAXES FONCIERES	2 549,00	6,16	2 505,00	6,28	44,00	1,76
63513000 - CFE	857,00	2,07	844,00	2,12	13,00	1,54
	3 406,00	8,23	3 349,00	8,40	57,00	1,70
Charges de personnel						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**31 912,13**	**77,07**	**30 572,15**	**76,69**	**1 339,98**	**4,38**
Reprises s/ amort. dép. et provisions						
Dotations aux amort. dép et provisions						
Quote-part subventions virée au résultat						
Produits des cessions d'immobilisations						
Valeurs comptables des immob. cédées						
Autres produits						
75800000 - PRODUITS DIVERS DE GES			0,04		-0,04	-100,00
			0,04		-0,04	-100,00
Autres charges						
RESULTAT D'EXPLOITATION	**31 912,13**	**77,07**	**30 572,19**	**76,69**	**1 339,94**	**4,38**
Quote-part résultat en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**31 912,13**	**77,07**	**30 572,19**	**76,69**	**1 339,94**	**4,38**

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
69500000 - IMPOTS SUR LES BENEFIC	4 787,00	11,56	4 586,00	11,50	201,00	4,38
	4 787,00	11,56	4 586,00	11,50	201,00	4,38
RESULTAT DE L'EXERCICE	**27 125,13**	**65,51**	**25 986,19**	**65,18**	**1 138,94**	**4,38**

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dossier de gestion

Dossier de gestion

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2026

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SARL A.2.B.J.	
SIRET 4 4 3 2 2 6 4 4 4 0 0 0 3 4	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
40 avenue de Bruxelles 83500 LA SEYNE SUR MER	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 31/01/2011

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SA CONSULT CONSEIL
40 avenue de Bruxelles 83500 LA SEYNE SUR MER

SIRET 4 1 1 4 4 1 9 9 1 0 0 0 5 5

B ACTIVITE

Activités exercées : Promotion immobilière de logements

Si vous avez changé d'activité, cochez la case :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal : 31 912

Déficit : 0

Bénéfice imposable à 15 % : 0

Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long teme imposables à 0%

PV exonérées art. 238*quindecies*

3 **Abattements sur le bénéfice et exonérations**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 *quindecies* A

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies*

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)

Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 *quaterdecies*

Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*

Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies*

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

5 **Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)**	Base d'imposition		Chiffre d'affaires		Taux d'impositon
6 **Contribution sur les grandes entreprises de transport maritime (CTM)**			Base d'imposition		Taux d'impositon

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF

– du prestataire :

– du comptable : M HAIM JEAN-JACQUES

36 rue de Picpus 75012 PARIS *Tél ;*

– du conseil :

Tél ;

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2026

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle–même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci–dessus (3)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
Montant des revenus répartis (5)	**Total (a à h)**	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		
	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP **N° 2050 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.2.B.J. — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 40 avenue de Bruxelles 83500 LA SEYNE SUR MER — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 4 3 2 2 6 4 4 4 0 0 0 3 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	301 850	AQ 301 850	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	20 581	AS 20 581	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	322 431	BK 322 431	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	10 923	BY	10 923
		Autres créances (3)	BZ	1 270	CA	1 270
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	92 985	CG	92 985
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
		TOTAL (III)	CJ	105 178	CK	105 178
		Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW			
		Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM			
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* **(VI)**	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	427 609	1A 322 431	105 178

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.2.B.J. — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 920)	DA	7 920
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(258 036)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	27 125
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(222 991)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 160
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Instrument financier à terme	D1	
	Autres dettes	EA	327 010
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	328 170
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	105 178

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	328 170
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.2.B.J. Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	41 405	FH		FI	41 405
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	41 405	FK		FL	41 405
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	41 405
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	6 087
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 406
	Salaires et traitements*					FY	
	Cotisations sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements * (14)					GA	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux dépréciations					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	9 493
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	31 912
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	31 912

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous [X]

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature [ ]

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2026**

Désignation de l'entreprise SARL A.2.B.J.

Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	4 787
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	41 405
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	14 280
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	27 125

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	**A8**		Dont cotisations facultatives Madelin	**A10**	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	**A11**
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)						**HS**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous [X]

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Cegid Group

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL A.2.B.J. — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ	301 850	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	20 581	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	322 431	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ		LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	322 431	ØH	ØJ

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB 301 850	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 20 581	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH 322 431	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL 322 431	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2026
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A.2.B.J.

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

II est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.2.B.J. Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	301 850	PN		PO		PQ	301 850
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	20 581	QA		QB		QC	20 581
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	322 431	QV		QW		QX	322 431
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	322 431	ØP		ØQ		ØR	322 431

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor–porelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**		NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés	
Amortissements sur immobilisations transférées en stocks	

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL I					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	301 850			301 850
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		20 581			20 581
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL II		322 431			322 431
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		322 431			322 431
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.2.B.J.

Néant [X] *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF			
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.2.B.J. — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	10 923		10 923		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 270		1 270		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	12 193	VU	12 193	VV	
RENVOIS (1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B				
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 160	1 160		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	327 010	327 010		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	328 170	VZ 328 170		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP **N° 2058-A 2026**

Désignation de l'entreprise : SARL A.2.B.J. — Néant ☐ * — Exercice N. clos le : 31/12/2025

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 27 125

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 : 4 787
Quote–part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme — – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8	
Moins-values nettes à long terme — – imposées au taux de 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — – Plus–values nettes à court terme	WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — – Plus–values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)	XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *						
	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ
				Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3

TOTAL I — WR : 31 912

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
Plus-values nettes à long terme — – imposées au taux de 0 %	WH
Plus-values nettes à long terme — – imposées au taux de 19%	WP
Plus-values nettes à long terme — – imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures	WW
Plus-values nettes à long terme — – imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus–values imposées au taux de 19 %	I6
Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.	ZY
Majoration d'amortissement*	XD

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF
Zone franche urbaine –TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

(Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI	XG
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E))	YH	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2

TOTAL II — XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice **(I moins II)**	XI	31 912	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit **(II moins I)**			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	31 912	XO

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SARL A.2.B.J.

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
PENALITES	
IS 2018 Non comptabilisé	

Cegid Group

10 **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.2.B.J.

Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP **N° 2058-C 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.2.B.J. — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(284 023)
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	25 986
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	(258 036)

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(258 036)
TOTAL II	ZH	(258 036)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS

– Engagements de crédit–bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail	J7		) YQ
– Engagements de crédit–bail immobilier				YR
– Effets portés à l'escompte et non échus				YS

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

– Sous–traitance				YT
– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		) XQ
– Personnel extérieur à l'entreprise				YU
– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS 5 532
– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV
– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		) ST 555
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ 6 087

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW
– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		) 9Z 3 406
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX 3 406

T.V.A.

– Montant de la T.V.A. collectée	YY 2 277
– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ 1 097

DIVERS

– Montant brut des salaires *	ØB
– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS
– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK %
– Filiales et participations (liste au tableau 2059–G–SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) – Si oui indiquer 1, sinon 0	ZR 0
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	31 912	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ 4 1 1 4 4 1 9 9 1 0 0 0 5 5

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		JQ
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		JR
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS	
Revenu brut social (si le monant est positif)		JT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.2.B.J. — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	Long terme ⑩ — 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ — 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		**(A)**	**(B)** (ventilation par taux)			**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

13

SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP **N° 2059-B 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.2.B.J.

Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.2.B.J. Néant X *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ②+③−④−⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

Cegid Group

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A.2.B.J.

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP **N° 2059-E 2026**

Désignation de l'entreprise : SARL A.2.B.J. — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus–values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE [EV] [ ]

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	

Période de référence GY [ ][ ]/[ ][ ]/[ ][ ][ ][ ] GZ [ ][ ]/[ ][ ]/[ ][ ][ ][ ]

Date de cessation HR [ ][ ]/[ ][ ]/[ ][ ][ ][ ]

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2059-F 2026**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 **(1)**

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 4 4 3 2 2 6 4 4 4 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.2.B.J.

ADRESSE (voie) 40 avenue de Bruxelles

CODE POSTAL 83500 VILLE LA SEYNE SUR MER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	99
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	99

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination CONSULT CONSEIL

N° SIREN (si société établie en France) 411441991 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 99

Adresse : N° 40 Voie avenue de Bruxelles

Code Postal 83500 Commune LA SEYNE SUR MER Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : **N°** Voie

Code Postal Commune Pays

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** **DGFiP N° 2059-G 2026**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 **(1)**

Néant [X] *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 44322644400034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.2.B.J.

ADRESSE (voie) 40 avenue de Bruxelles

CODE POSTAL 83500 VILLE LA SEYNE SUR MER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Modèle 01

ANNEXE LIBRE MODÈLE 01 **ANNEXLIB01**

Titre du document

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) ☐

Désignation de l'entreprise	SARL A.2.B.J. 40 avenue de Bruxelles 83500 LA SEYNE SUR MER

Cegid Group